



C. PASSATION DE MARCHÉ

Au cours de son agrément 2016-2021, CYCLAMED a conclu de nouveaux contrats dans le cadre de passation de marché avec les opérateurs intervenants dans la gestion des déchets que sont les MNU. Il s'agit principalement des cartonniers et des transporteurs de déchets (le traitement final par valorisation énergétique en UVE entrant dans le périmètre de ces transporteurs).

Ces contrats arriveront à échéance en 2022 et feront donc l'objet de nouveaux appels d'offres qui intégreront complètement les deux critères d'attribution minimaux obligatoires prévus à l'article L. 541-10-6 du code de l'environnement : le critère de proximité et le recours à l'emploi de personnes bénéficiant du dispositif d'insertion par l'activité économique prévu à l'article L. 5132-1 du code du travail.

Mise en œuvre de ces critères :

- Critère de proximité : celui-ci est déjà inclus dans nos appels d'offre, par exemple pour les transporteurs de déchets afin que la distance entre grossistes-répartiteurs et UVE soit la plus faible possible mais il sera inclus qu'en cas d'obligation d'aller vers une UVE de backup, celle-ci soit identifiée à l'avance pour intégrer cette notion de proximité même en ce cas. De même pour les cartonniers, il sera demandé un plan de livraison chez les grossistes-répartiteurs minimisant les kilométrages parcourus.
- Recours à l'emploi : ce critère sera ajouté au cahier de charges de nos appels d'offre et la preuve de ce recours à l'emploi de personnes bénéficiant du dispositif d'insertion par l'activité économique sera demandé aux candidats retenus

L'ensemble de ces 2 critères pèseront a minima au travers de leur pondération pour un tiers du critère des prix prévu sans dépasser les deux tiers.

EVALUATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Entité :	SOCIETE X
Contact interlocuteur (nom, tél. et email) :	

Date de publication de l'AO :	
Date de fin de candidature :	
Date de réception du dossier :	
Date de l'évaluation n°1 :	
Date de l'évaluation n°2 (après réunions du XXXXXX) :	
Décision finale Cyclamed	

CRITERES D'EVALUATION (PONDERATION)	Max.	Notation n°1 (avant réunion)	Notation n°2 (après réunion)
PERFORMANCE TECHNIQUE (40%)	24	20	24
Certifications	3	3	3
Démarche Qualité / Environnement sans certifications	3	3	3
Qualité du matériel proposé	3	2	3
Structure des process (nettoyage, plan de continuité, etc.)	3	3	3
Innovation/amélioration de l'actuel process (matériel, collecte, etc.)	3	3	3
Innovation nouveau projet "solution d'optimisation du dispositif"	3	2	3
Formation du personnel	3	2	3
Traitement/réclamations des problèmes/Non-conformité - rapidité de réaction	3	2	3
PRIX (25%)	15	11	14
Rapport Qualité-Prix	3	2	3
Coût proposé < Coût actuel	3	2	2
Indicateurs maîtrise des coûts de la prestation	3	2	3
Indicateurs maîtrise des délais de la prestation	3	2	3
Proposition d'une tarification incitative	3	3	3
CRITERE DE PROXIMITE (20%)	12	10	10
Choix des UVE principales les plus proches du site de répartition	3	2	2
Choix des UVE Back-up les plus proches du site de répartition	3	2	2
Preuves de la proximité des UVE principales des sites de répartition	3	3	3
Preuves de la proximité des UVE Back-up des sites de répartition	3	3	3
CRITERE SOCIETAL (15%)	9	9	6
Lutte contre l'exclusion de personnes en grande difficulté, Préservation de l'emploi , Entreprise de l'économie sociale et solidaire	3	3	3
Relations et conditions de travail : formation et mesures pour la prévention des risques	3	3	3
Environnement : mesures pour la prévention des pollutions	3	3	
Note Totale	60	50	54
Niveau de conformité		83%	90%

COTATION DE L'EVALUATION
0 : Pas conforme / Non communiqué / Inexistant
1 : Pas conforme au CDC, avec nécessité d'évolution corrective
2 : Conforme au CDC, avec nécessité de mises à jour des documents ou de transmission des preuves
3 : Conforme au CDC